

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/09/2024 - B2024/043690 - 2018 B 02214 - 838 508 349 - A.B VTC

Désignation de l'entreprise <u>AB VTC</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>27 Rue du 24 Mars 1852 69001 LYON</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>												8	3	8	5	0	8	3	4	9	0	0	1	9
8	3	8	5	0	8	3	4	9	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																								
										Exercice N clos le		<u>31/12/2021</u>												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	1 100	030	825				275														
	Immobilisations financières * (1)		040		042																			
	Total I (5)		044	1 100	048	825				275														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																		
		Autres * (3)		072		074																		
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	304	086					304														
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	304	098					304														
	Total général (I + II)		110	1 404	112	825				579														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120			1 000												
	Écarts de réévaluation								124															
	Réserve légale								126															
	Réserves réglementées *								130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *						131		)	132														
	Report à nouveau								134			(1 027)												
	Résultat de l'exercice								136			(4 258)												
	Subventions d'investissement								137															
	Provisions réglementées								140															
	Total I								142			(4 285)												
Provisions pour risques et charges								Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	4 864	)	172	4 864													
	Produits constatés d'avance								174															
Total III								176			4 864													
Total général (I + II + III)								180			579													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

conforme à l'original
DGFIP N° 2033-B-SD 2023Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB VTC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	3 316
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	3 316	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	7 353
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	220
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	7 573	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	4 258
--	-----	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZRD (41. terdecies)	127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Créance due au report en arrière du déficit		346		350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	653		643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		647	
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	648		641	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies E)				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		649	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables *			3 227		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

conforme à l'original
DGFIP N° 2033-C-SD 2023Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB VTC

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 100	472		474		476	1 100			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	1 100	492		494		496	1 100			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	605	562	220	564	566	825		
TOTAL			570	605	572	220	574	576	825	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SID

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB VTC										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
	Dotations		Reprises									
Fonds commercial	681		683									
Autres immobilisations incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes											
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	3 227							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter								
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984	3 227							
Déficits de l'exercice				960	4 258							
Total des déficits restant à reporter				970	7 485							
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

AB VTC

Annexe



AB VTC

Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisation corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| • Matériel et outillage industriels | 4 à 5 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 10 ans |
| • Matériel & mobilier de bureau | 4 à 5 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

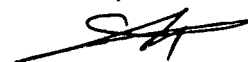
c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



A.B VTC

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 27 Rue du 24 Mars 1852 69009 Lyon

838 508 349 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 30 JUIN 2022**

Le 30 juin 2022,
A 18 heures,

Monsieur Abdessamad BOUTARFASS, associé unique de la société A.B VTC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 27 Rue du 24 Mars 1852 69009 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 838 508 349, connaissance prise du rapport de gestion établi par la présidence, a pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 / Quitus à la présidence ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui se solde par un déficit de - 4 258 euros.

Il approuve également les dépenses non déductibles fiscalement et donne quitus à la présidence.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique affecte le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à - 4 258 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau, soit - 4 258 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie à l'effet d'accomplir les formalités prescrites par la loi et la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Abdessamad BOUTARFASS

